

LES ARCHIVES & LES BIENS

EN 1693

DE L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN

DE CHATEAU-THIERRY

Je viens de vivre quelques bonnes journées à revoir et à parcourir « les vieux papiers de la Fabrique de Saint-Crépin ». Nos collègues, M. l'Archiprêtre et M. Maillard ont bien voulu me les confier après que M. Maurice Henriet en eut tiré déjà et publié (1) « le procès verbal des commissaires de la Municipalité de Château-Thierry, en date du 1^{er} août 1791 et portant réunion des trois paroisses de la ville en une seule qui sera desservie dans l'église Saint Crépin ».

Les documents sont comme les matériaux nécessaires de nos constructions historiques et il me semble que nous possédons dans cette collection de documents originaux et de vénérables parchemins dont le nombre, l'écriture et le mauvais état décourageant la bonne volonté de plus d'un chercheur, les a fait reléguer dans un coin abandonné du grenier du presbytère, il me semble que nous possédons dans ces papiers authentiques toutes les pierres disjointes et

(1) Voir nos Annales 1904, p. 3. Fermeture de l'Eglise du Château.

J'ai publié moi-même au n° de Janvier 1905 du « Mois Religieux de Château-Thierry » une partie de ce procès-verbal.

informes qui pourraient bien reconstruire l'histoire extérieure de la Fabrique Saint-Crépin et un peu celle de la Ville durant cinq ou six siècles.

Arriverons nous à classer tous ces papiers et à les analyser ? Je le souhaiterais. Car si ce travail est parfois dur et ingrat, il a aussi ses compensations et ses joies. Le présent n'est que trop souvent pénible et l'avenir si inquiétant qu'il est bien permis d'aimer à revivre les siècles écoulés et comme le disait naguère un brillant académicien (1) de s'abandonner quelquefois « au passé dormant et endormeur ». Il a du reste un tel charme et un tel pouvoir attractif ! Vivre dans le passé du pays, n'est ce pas, comme le dit encore Jules Lemaitre, réveiller tous les hommes que nous portons en nous, n'est-ce pas prolonger notre vie en arrière par delà le tombeau ? N'est ce pas jouir de sentir à tout son être des racines si profondes et d'avoir tant vécu avant de voir la lumière ?

Quoi qu'il en soit, la plupart des papiers de Saint Crépin sont heureusement échappés à la destruction. Ils se composent surtout de titres de propriété et de reconnaissances affirmant les droits existants de la Fabrique. Il en fut fait de temps à autre des inventaires par « aucuns de Messieurs les Marguilliers », en particulier en 1582 par Louis Carrier, « conseiller et esleu en l'élection de Chaûry, lors naguères marguillier des rentes de l'église ».

Mais ces inventaires étaient incomplets, et en 1693 François Fontaine voulut en dresser un nouveau et dans « l'ordre de celui qui a esté fait par M. Carrier ». C'est de cet inventaire qui résume tous les précédents et les complète que nous allons parler. Il comprend 218 pages doubles in folio et pour le faire connaître je me bornerai à deux choses : 1° à indiquer les raisons qui ont déterminé François Fontaine à faire en 1693 le présent « inventaire des tittres, papiers et ensei-

(1) Jules Lemaitre dans sa lecture sur les « Vieux livres » faite en la séance publique annuelle des cinq Académies le 25 octobre 1905.

gnemens faisant mention des héritages, cens, surcens et rentes foncières et constituées, appartenantes à l'Eglise paroissiale de Saint Crespin, Saint Crespinian de la Ville et fauxbourg de Marne de Chasteau Thierry » ; 2° à donner la « table de ces cens, surcens et héritages dont les titres sont exprimés au présent inventaire, appartenans à l'Eglise et fabrique et à la Cure de Saint Crespin de Chasteau Thierry ;

« Entre lesquels droits et rentes, il y en a quelques unes qui appartiennent à la Confrairie de la Conception Nostre Dame, fondée en ladite Eglise, mesme à la Chapelle des Vierges, qui y est aussy fondée. »

*
* *

1° Explications préliminaires de François Fontaine

Pour parvenir au présent inventaire avec utilité, et avant que d'examiner les différents titres et papiers concernant les dits héritages, cens, surcens et rentes, le tout au nombre de 827 pièces en différentes cottes, il faut remarquer *primo*, qu'il y a aucuns de Messieurs les Marguilliers qui ont eu soing de faire faire de temps à autre des inventaires des titres et papiers de la dite Eglise de Saint Crespin, et que, sur les dits inventaires, l'on a fait des mémoires pour l'esclaircissement des dites rentes et revenus, ensemble pour faire passer des reconnaissances nouvelles d'aucunes des dites rentes. Sans que, pourtant pour la pluspart l'on y ait satisfait, comme de tout appert sous cotte 7. 0. cy après ;

Secundo, que comme les choses ont changé, que les dits titres sont pour la plupart fort anciens, scavoir de 1269, 1300, 1400, 1500 et 1600, la lecture d'icieux difficile, que tous les dits

inventaires exprimés sous la cote 7. 0. en ont esté faits trop succinctement et confusément, sans spécifier qu'en gros les maisons et héritages affectés au payement des dites rentes. Et que mesmes l'on a obmis d'y coucher beaucoup des dits tittres (qui ont depuis esté reconnus par François Fontaine qui fait le présent inventaire). Cessant quoy, les rentes desquelles les dits tittres reconnus font mention, sont à la veille de se perdre s'il survient de la mauvaise foy en ceux qui les doivent, y en ayant mesme une de 36 sols 3 deniers par an qu'estait loyallement deüe, de laquelle néanmoins Messieurs les Marguilliers ont esté tacitement débouttés par sentence rendue au présidial de Chasteau-Thierry le 10 décembre 1672, dont le principal motif du dit déboutté a esté que le dernier des tittres ou reconnaissance de la dite rente, rapportée au procès, estait du 16^e may 1556 (qui est de plus d'un siècle), et que l'on n'a point fait recherche s'il y avait pas quelques autres tittres subséquens, ainsy qu'a fait le dit Fontaine avec peine et soing, lequel a enfin trouvé une autre reconnaissance de cette même rente de 36 sols 3 deniers, datée du 13^e mars 1598, sur laquelle sans difficulté (si elle avait été produite, avec les autres observations que l'on aurait pu faire) l'Eglise aurait esté maintenue en la possession et jouissance où elle était auparavant de la dite rente, au lieu qu'elle en a esté, comme dit est, débouttée, ainsi que de tout appert sous la cote 0. 0. 0. cy après.

Toutes ces considérations ont obligé ledit Fontaine de faire ledit présent inventaire avec une ample expression de tous lesdits tittres et des maisons et héritages sur lesquels chacune des dites rentes sont à prendre. Et de remarquer celles sur lesquelles il fault nécessairement des reconnaissances nouvelles. Ensemble les droits de laods et rentes dont l'on doit faire demande au proffit de l'Eglise, joint aussy que par ce moyen ledit présent inventaire servira pour connaître la fondation et continuation de chacune desdites rentes, dont il s'en trouve quelques unes de douteuses, qu'il faut faire revivre au moyen des dites reconnaissances nouvelles que l'on

en fera faire incessamment (après cet inventaire parachevé). *Et pour y parvenir*, il n'y aura qu'à voir audit présent inventaire à la cote où il sera parlé de la rente contestée, sans en aller chercher les titres et pièces, sinon lorsqu'il sera nécessaire d'en justifier en justice à ceux qui, par mauvaise foy, voudraient faire perdre à l'Eglise celles des dites rentes assignées sur les fonds dont ils seraient en possession. Ce qui pourrait encore arriver pour beaucoup d'autres rentes de différentes et plus grandes sommes que la susdite de 36 sols 3 deniers si le dit Fontaine n'y avait prévu autant qu'il a pu par l'examen qu'il a fait fidèlement des pièces, avec la dite recherche de celles égarées, et le bon ordre qu'il y a observé, comme l'on verra en prenant lecture du présent inventaire.

Lequel présent inventaire sera donc ainsy fait, et au surplus suivy pour les cottes selon l'ordre de celui dernier fait par monsieur Carrier, conseiller et esleu en l'élection de Chasteau Thierry, cy devant marguillier des dites rentes.

*
* *

2° **Table des Cens (1), Surcens, Rentes et Héritages de Saint-Crépin**

Sur le hallage de Chaûry. — C'est la rente de huit septiers de bled, à prendre sur le minage et hallage de Chasteau-

(1) *Le Cens*, en droit féodal, c'est une redevance en argent ou en nature due par des roturiers au seigneur du fief dont ils relevaient.

Le Cens réel, c'est, le plus souvent, le prix de la concession d'une terre en vertu d'un contrat ou librement consenti par le preneur.

Surcens, rente au paiement de laquelle était affecté un immeuble déjà frappé d'une première rente appelé *cens*.

Lods et ventes : droit de mutation dû au seigneur qui autorisait l'aliénation d'un fief ou d'une censive.

Thierry, dependant du domaine du duché dudit Chaûry. Vide fol. 1^{er} verso du présent inventaire cote A.

Mont Saint Père. — Six pichets de bled de rente, à prendre sur le moulin de Mont Saint Père, appelé la maison du Pont.

Chesy l'Abbaye. — Un septier de bled froment de rente, à prendre autres fois sur 12 arpents de terre, scis au terroir d'Essômes, et depuis sur une maison et héritages scis à Monneaux, terroir dudit Essômes ; Et présentement à prendre sur le moulin à eau des Pastis, scis à Chézy-l'Abbaye.

Condé. — 12 livres de rente, à prendre sur une maison scise au devant de la halle de Condé, possédée par Anthoine David, marchand boucher.

Fauxbourg de Marne, à la Grande Rue. — 15 sols de rente, à prendre sur une maison scise dans la grande rue du fauxbourg de Marne de Chaûry, où a esté autres fois l'Image Saint Nicolas, possédée par Jean Teignière, marchand.

A la Prairie de Chaûry. — 6 livres, 5 sols de rente, au lieu de 8 livres, à prendre sur 6 quartiers de pré présentement en terre labourable, scitués en la prairie de Chaûry, près et au deça de la haulte borne, possédés par Mons^r de Couberchy.

Lucquie, paroisse de Chésy. — 20 sols de rente, à prendre sur une cense ou ferme, scise à Lucquie, paroisse de Chésy, appartenante à damoiselle Catherine le Roy, veuve de Mons^r Brayer.

Marisy Saint Marc. — 7 livres de rente, à prendre sur 20 arpens de terre, faisans partie de la ferme de Marisy Saint Marc, appartenante en partie au S^r Anthoine le Givre, marchand à Chaûry.

Estempes. — 7 livres de rente, à prendre sur une maison et héritages scitués à Estempes, appartenans au dit S^r Anthoine Le Givre et à Anne Le Givre, sa sœur, veuve de feu Noël de Laune, marchand.

Les Pères Minimés de Chaûry. — 16 sols de rente, à prendre anciennement sur une maison et lieux appelés l'hostel du Cerf, scis au dessous et devant l'Eglise Saint Crépin, et à présent sur le Couvent des Pères Minimés de Chaûry.

A la Prairie. — 9 livres de rente, faisant partie de 14 livres à prendre sur une pièce de 11 quartiers 7 perches de pré, scise en la prairie du dit Chaûry, près du bac d'Essômes, appartenante à Mons. Jacques Jeannart, substitut de Mons. le procureur général au parlement de Paris.

Brasles. — 25 sols de rente, à prendre anciennement sur une mesure et terres scises à Brasles, lieudit le Clos Moinet, et à présent sur une maison, pressoir et lieux scis aud. Brasles, lieudit le Courtil qui ont appartenu au sieur Nicolas Faultroy, bourgeois de Paris, à présent décédé.

Chaûry, rue des Cordeliers. — 10 ou 20 sols de rente (sans que l'on puisse à présent parler plus précisément jusqu'à ce que l'erreur soit vidée) à prendre sur une maison scise à Chaûry, rue des Cordeliers, ayant cy devant appartenu à feu M^e Pierre Nolin, conseiller au présidial.

Rue des Cordeliers. — Autres 10 ou 20 sols de rente, à prendre sur une autre maison, scise dans la dite rue des Cordeliers, appartenante à Monsieur Cousin, conseiller audit présidial, comme l'ayant acquise des héritiers du dit sieur Nolin.

La Cour Grison, Chaûry. — 25 sols de rente, autres fois à prendre sur une mesure et lieux, et depuis sur une maison et pressoir scis audit Chaûry, en la cour du logis du Chaudron, et encore depuis sur cinq perches et demye de jardin scises au fauxbourg Saint-Crespin, lieudit la Cour Grison, possédées par Louis Manneron et Françoise Boudinet, veuve de Nicolas Mauroy, marchand.

Fauxbourg Saint Martin, à la Grande Rue. — 10 sols de rente, à prendre sur une maison et lieux ou a esté autres fois pour enseigne La Corne de Cerf scis dans la Grande rue du fauxbourg Saint Martin de Chaûry, et occuper par François Martinet, marchand boucher.

Rue des Estuves. — 20 sols de rente, à prendre sur une maison scise à Chaûry, rue des Estuves, appartenante au S^r Charles Huet, marchand.

A la rue allant du beau Richard au pont de Marne. — 20 sols

de rente (au lieu qu'il y doit avoir 40 sols), à prendre sur une maison à présent séparée en deux, scise en la rue allant du beau Richard au pont de Marne, occupée par Nicolas Borquin, marchand, et Jean Lebon, boulanger.

A la Prairie. — 5 sols 7 deniers obole de rente, à prendre sur un arpent de pré scis en la prairie de Chaûry, lieu dit Aux Hèzes, appartenant à la susdite damoizelle Catherine Le Roy, veuve de Mons^r Brayer.

Rue du Crochet. — 4 livres de rente, à prendre sur une maison, où a esté autres fois pour enseigne Le Hault Bergeon, scise rue du Crochet, devant la halle, appartenant à Mons^r Cousin, procureur au parlement de Paris.

Au Beau Richard. — 20 sols de rente, à prendre sur deux corps de logis, scitués en la place du Beau Richard, occupez par les héritiers de feue Catherine Quaye, vivante, veuve de François Jacques, marchand.

Proche l'Eglise de Saint Crépin. — 20 sols de rente, à prendre sur une maison anciennement nommée les 4 Fils Aymond, scise près de l'Eglise Saint Crépin, et qui appartient à madame Dezprer. Vide fol. 29 v^o, cotte Y.

Chierry. — 30 sols de rente à prendre sur une grande maison scise à Chierry, appartenante à Monsieur Hérivaux, prestre curé dudit lieu, et sur une autre maison attenant, appartenante à Philippe Naudin, vigneron.

Fauxbourg de Marne, à la Grande Rue. — 27 sols 6 deniers de rente (au lieu de 50 sols), à prendre sur une maison autres fois appelée les trois cornets, scise dans la Grande rue du Fauxbourg de Marne, appartenant à présent à Jean Jacquart.

Proche l'Eglise de Saint Crépin. — Pour les cottes A A et Z Z Z, 4 livres 10 sols de rente (au lieu de 6 livres) à prendre, savoir 3 livres 5 sols sur la maison où a esté autresfois la Queue du regnard, scise, proche l'Eglise de Saint Crépin. Et 25 livres à prendre sur deux perches et demye de jardin, ou place, au même lieu. Lesquelles deux rentes estoient cy-devant payées par feu Nicolas Bouresche, chirurgien, et

depuis par Anne Parant, sa veuve, qui a, à présent, espousé Charles Boudinet, marchand.

Faubourg de Marne, devant la Sereyne. — 17 sols 6 deniers de rente, à prendre sur une maison scise au fauxbourg de Marne, à l'encoignure de la rue de la Sonnerie, vis à vis de la Sereyne, appartenante à Jean Maillefert, tailleur d'habits, Charles Hardy, charron, et Jean Jacquart.

Près le petit cimetière de Saint Crespin. — 3 livres de rente, à prendre sur une maison et lieux scis au fauxbourg Saint-Martin, près le petit cimetière de Saint Crespin, appartenante à François Feuillet hostelain, demeurant à Charly.

A la Prairie. — 3 livres de rente, à prendre sur demy arpent, 5 perches de pré, depuis réduit en terre labourable, scis à la prairie de Chaûry, proche la seconde descente de la Chaussée, possédée par Anne Paru, veuve de Henry Venet, peintre.

A costé du Couvent des Pères Minimes. — 10 sols de rente, à prendre sur une maison et jardin scise au fauxbourg Saint Crespin, à costé des murailles de la cour des Pères Minimes, possédée par Pierre Trichet, marchand tanneur.

Fauxbourg de Marne, rue du Bordel. — 45 sols de rente, à prendre sur quatre corps de logis, appeler autresfois l'Hostel des degrés, autrement les 3 Croissants, scis au fauxbourg de Marne, à l'encoignure de la rue du Bordel, dont les propriétaires sont : Nicolas Cousture, apotiquaire, Marie Vitart, fille, François Guillart, et consorts.

Fauxbourg Saint Crespin. — 25 sols de rente, à prendre sur une maison, scise au fauxbourg de Saint Crespin, appartenante à Robert le Givre, escuyer, S^r de Courgenon.

Devant le petit cimetière. — 30 sols de rente, à prendre sur une maison, ou a esté pour enseigne « Le Plat d'Estain », scise au dit faubourg Saint Crespin, devant le petit cimetière, et qui a appartenu à Hélcine Bailly, à présent décédée.

Varenes, paroisse de Courtemont. — 7 livres de rente, à prendre sur la moitié d'une ferme et héritages, appartenans à M. le Baron de Connigy.

Dormans. — 40 sols de rente, scavoir : 20 sols à l'Eglise et 20 sols à la confrairie de la Conception, à prendre sur une maison et lieux scis à Dormans, appartenans à feu Claude Michon, receveur de Vincelles, et à Marrin Boisel, menuisier.

Essomes. — 35 sols de rente, à prendre sur une maison scise lieu dit le Moncel, paroisse d'Essômes, appartenante au sieur Charles Huet, marchand à Chaûry, et à la veuve et héritiers Salomon Collet, demeurans au dit Essômes.

Gland. — 47 sols de rente, à prendre sur 47 perches de vigne, scises au terroir de Gland, lieu dit Vigne Montagne, autrement dit : La Sablonnière, possédées, et la dite rente, payable par Pierre Girault, et Lambert Josse, vigneron, demeurant au dit Gland.

Faubourg Saint Crespin ou plus tóst Saint Martin, rue du Vinier. — 6 livres de rente, restant de plus grande somme, à prendre sur une maison scise au Fauxbourg Saint Crespin, rue du Vinier, appartenant au sieur Claude Bertault, marchand à Chaûry.

Au Boulevard de Chaûry. — 3 livres de rente, à prendre sur une maison ou a esté pour enseigne « La Grosse Teste » scise au boulevard de Chaûry, appartenante à Nicolas Magdelain, chirurgien, ou à ses enfants.

Au dit Boulevard. — 3 livres de rente à prendre sur une autre maison scise au dit Boulevard, proche de la précédente, appartenante à Claude Bénard, laboureur.

Les Bois de Barbillon. — 3 livres de rente, à prendre sur les bois de Barbillon, autrement les bois Vitart, appartenans à Mons^r Pinterel, Président en l'Eslection.

Chaûry, à la Grande Rue, proche la cour de l'Ange. — 20 sols de rente, à prendre sur une maison où a esté pour enseigne l'image Saint Christophe, scise dans la Grande Rue allant de la Chapelle du Bourg à la boucherie de Chaûry, proche la Cour de l'ange, appartenante à damoiselle Louise Cousin, veuve de feu Monsieur Le Givre, Procureur du Roy.

Fauxbourg de Marne, aux Filoires. — 5 livres de rente à prendre sur 5 quartiers de terre, sur partie desquels a esté

depuis bastie une maison, scise au Fauxbourg de Marne, lieu dit la Sonnerie, et anciennement aux Filoires, laquelle rente a esté autrefois payée par Jean Josse, s^r de Bussiaire, à présent décédé, et depuis par André Pannier, aussy décédé.

La Charmoye, paroisse de Nogent, et à Mézy. — 7 livres 10 sols de rente en deux parties, sçavoir : 3 livres 15 sols sur une ferme appelée La Charmoye, paroisse de Nogent l'Artauldt, possédée par le sieur de la Fontaine, et les autres 3 livres 15 sols, sur une ferme scise à Mézy, qui a appartenu au dit feu sieur Josse de Bussiaire.

A la Magdelaine, lieu dit Vuide Bourse. — 10 livres de rente, à prendre sur quatre maisons, attenantes l'une de l'autre, et six quartiers d'héritages en dépendans, scis au Fauxbourg de la Magdeleine de Chaûry, lieu dit Vuide Bourse, appartenans au sieur Nicolas Deschamps, marchand de bled à Paris, M^e Robert Josse, Procureur, Robert Gaillard et aux héritiers François Richard.

A La Prairie. — 7 livres 10 sols de rente à prendre sur trois arpents et demy de pré, scis en la prairie de Chaury, appartenant à M^e Claude de Nesles, prestre, et à M^e Nicolas de Nesle cy-devant esleu en l'eslection du dit Chaûry, vide fol 58 7^e cote 2 V.

Fauxbourg Saint Martin, rue du Vinier. — 25 livres de rente, à prendre sur deux maisons et jardin, scis au faubourg Saint Martin de Chaûry, rue du Vinier, appartenant à Anthoine Poiluer, potier d'estain, demeurant présentement à Fère, et Hierenne Gratiot, demeurant à Essomes.

Les Chesneaux. — 22 sols 6 deniers de rente, à prendre sur une maison scise aux Chesneaux et héritages en dépendans, possédés par les héritiers de Michel Huot, Claude, Nicolas et Henri Daast, et François Vassair, vigneron demeurans audit Chesneaux, Courteau, et au hault de Saint Martin.

Au terroir de Saint Martin. — 3 livres de rente à prendre sur un quartier de vigne, scis au terroir dudit Saint Martin, lieudit le Rû de Vaux, possédé par Robert Duverger, vigneron à Vincelles.

Près le petit Cimetière. — 20 sols (au lieu de 50 sols) de rente à l'église, et 10 sols à la Confrairie de la Conception Nostre Dame, à prendre sur une maison scise au fauxbourg Saint Martin, proche le petit cimetière de Saint Crespin, appartenante à Marguerite Chéron, veuve de Charles Guyot, demeurant à Essômes.

Nogentel. — 40 sols de rente à prendre sur une maison scise à Nogentel, rue du Four, occupée par André Moyat, vigneron.

Brasles. — 15 sols de rente à prendre autresfois sur 30 perches de vigne, scises au terroir de Gland, et à présent sur 30 autres perches de vigne scises au terroir de Brasles, lieudit aux vieilles vignes, possédées par Michel Bié Claude, et Noël de Vaugermé, demeurant audit Brasles.

A la Grande Rue de Chaûry. — 5 sols de rente (au lieu de 10 sols) à l'église, et 10 sols à la Confrairie de la Conception, le tout à prendre sur une maison, possédée par M^e Anthoine Tournant, greffier en l'eslection de Chaûry, scise dans la Grande Rue.

A la rue allant au Pont de Marne, devant la Chapelle Saint-Jacques. — 25 sols de rente sur une maison où a esté pour enseigne « le Croissant », scise en la rue allant au Pont de Marne, vis à vis la Chapelle Saint Jacques, possédée par le S^r Louis Brucelles, marchand.

Fauxbourg Saint Martin, à la hâche. — 3 livres de rente (au lieu de 4 livres 10 sols) à prendre, scavoir 50 sols sur une maison appelée la Maison de la Hache, scise au fauxbourg Saint-Martin de Chaûry, qui a apartenu à Anthoine, meunier, à présent décédé, et 10 sols à prendre sur une autre maison attenant, possédée par Anthoine Le Bon le Jeune, boulanger.

Fauxbourg de Marne, aux Verds Galans. — 3 livres 10 sols de rente à prendre sur une maison scise au fauxbourg de Marne, faisant le coing de la rue qui conduit aux Capucins, où est pour enseigne les Verds Galans, appartenante pour moitié à Françoise Verdavoine qui a espouse François Bré-

hamet, Et l'autre moitié à feu Jacques Platet, chaudronnier, qui avait épousé Jeanne Verdavoine.

A la Magdelaine. — 22 sols de rente (au lieu de 22 sols 6 deniers). Et encore 3 deniers de cens, à prendre sur trois corps de logis scis au fauxbourg Saint Crespin, rue de la Magdelaine, proche la faulce porte, appartenans à la veuve de Mons^r Cuvron, au Sieur Claude Bertault, marchand, et à Jean Clipet, l'aisné, tonnelier.

Les Chesneaux. — 20 sols de rente, à prendre sur deux maisons et héritages en dépendans, scis aux Chesneaux, appartenans à Claude Robaille, marchand tonnelier à Chaûry, François Bernier l'aisné, François ou Martin Papelart, Claude Morise, Jean et Louis Chevalier, vigneron, et autres.

A la Magdelaine. — 15 sols de rente, à prendre sur une maison et lieux bastis sur 29 perches de jardin, rue de la Magdelaine de Chaûry, vis à vis la maison de la Gloriette. Et ladite rente payable par le sieur Hervaux, apotiquaire.

A la Magdelaine. — 10 livres de rente à l'Eglise, et 6 sols 58 deniers à la confrairie de la conception à prendre sur une maison et lieux scis au fauxbourg de ladite Magdelaine appartenans aux veuves et héritiers Jean Benard et Pierre Bernier, vigneron, y demeurans.

Chierry. — 20 sols de rente, autres fois à prendre sur six quartiers de terre, scis à la prairie et à présent sur 82 perches de vigne, scises au terroir de Chierry, lieudit au Solon ou Solin, et ladite rente, payable par Charles et François Prévot, vigneron, audit Chierry.

Au Fauxbourg et sous la fontaine Saint Crespin. — 5 sols de rente, à prendre sur un demy quartier de jardin, scis au fauxbourg, et sous la fontaine de Saint Crespin, en descendant à la rivière de Marne, appartenans aux héritiers de M^r Louis Tournant Efleu, desquels Monsieur de Brucelles est tuteur.

Les Maisons du bois, paroisse Saint Martin. 6 livres de rente à prendre sur une ferme et héritages, scis lieu dit les Maisons du bois, paroisse Saint-Martin de Chaûry, appartenans aussy audits héritiers sieur Louis Tournant.

Au hault du dit Saint Martin. — 36 sols 3 deniers de rente, à prendre sur une maison et pressoir, scis au hault du dit Saint Martin, ayans apartenu à feu Jean Josse, s^r de La Fosselle, et pour laquelle rente, il y a eu contestation.

A la Grande Rue de Chaûry. — 6 livres 5 sols de rente, à prendre sur une grande maison, appelée la Galliotte, scise dans la grande rue de Chaûry, et possédée par Nicolas de la Barre, sieur de Tourneloup.

A la Grande Rue. — 15 sols de rente, à prendre sur une maison scise dans la dite grande rue, appelée les Barreaux verts, devant la rue de la Lanterne, aussy possédée par ledit sieur de la Barre de Tourneloup.

A la Magdelaine. — 6 deniers de cens, et 4 livres de surcens, à prendre sur un grand corps de logis, appelé l'hostel de la Magdelaine, et anciennement la cour Fagot, scis au fauxbourg de ladite Magdelaine, possédé par M^r Jean Lefebvre, avocat, demeurant à présent à Reims.

A ladite Magdelaine. — 2 deniers de cens et 15 sols de surcens, à prendre sur une maison appelée la Gloriette, tenante à la précédente, et aussy possédée par le S^r Jean Lefebvre.

A la Magdelaine. — 5 sols de rente, à prendre sur deux maisons, jardin et lieux, scis à ladite Magdelaine, tenant d'un costé à la ruelle allant aux Praillons, dont l'une a apartenu à feu M^r Pierre Doué, prestre, et l'autre à feu Pierre Richard, vigneron.

A la Cour Gallet. — 6 livres de rente, à prendre sur une maison autresfois appelée la Dagournioterie, scise proche la cour Gallet et des remparts de la ville de Chaûry, apartenante au S^r Charles Fournier, médecin.

A la Grande Rue de Chaûry. — 40 sols de rente, à prendre sur une maison appelée l'Espée de bois, scise dans la Grande Rue, et possédée par Marie du Clou, veuve de François Nardot.

Les Chesneaux. — 6 sols 3 deniers de rente d'une part, et 22 sols 6 deniers d'autre, à prendre sur une maison et lieux, scis aux Chesneaux, appartenans à François Bernier, vigneron.

Proche l'Eglise de Saint Crespin. — Sous cote Z Z Y. C'est une rente de 25 sols dont a esté parlé sous cote A A. Vide néanmoins cette dite cote 3 Y, Fol. 98 du présent inventaire.

Fauxbourg de Marne, aux Filoires. — 3 livres et une poulle de rente, à prendre sur une maison, scise au fauxbourg de Marne, rue la Sonnerie, lieudit les Filoires, où est pour enseigne l'Ancre, appartenante à Marguerite Drouet, veuve de feu Jean Chobert.

Au pont de Marne. — 9 livres 6 sols 8 deniers de rente, à prendre sur une maison, scise sur les ponts de Marne, occupée par Bonnaventure Bailly, tailleur d'habits.

A la Prairie. — Pièces concernant une rente de 15 sols qui a appartenu à l'Eglise, et une autre pareille de 15 sols qui appartient à la Confrairie de la Conception de Nostre Dame, le tout à prendre sur 3 arpens 10 perches de pré, à présent en terre labourable, scis en la prairie de Chaûry, sous Estempes, lieudit le pré Mahiot Gruyer.

Donation faite à l'Eglise par MM. Bellenger et Vabois. — Un contrat du 22 janvier 1667, par lequel donation a esté faite à l'Eglise par MM. Bellenger et Vabois de plusieurs parties de rentes y mentionnées.

Lucy le Bocage, et la prairie de Chaûry. — 50 livres de rente à prendre sur moitié de 40 arpens de terre et prez, scis au terroir de Lucy le Bocage, et sur 6 arpens de terre scis en la prairie de Chaûry, le tout appartenant à, et la dite rente payable par Nicolas le Givre, m^e potier d'Estain, et Anna Cous-ture, sa femme, demeurans audit Chaûry.

Au terroir de Saint Martin et à Essômes. — 6 livres de rente, à prendre sur demy arpent de terre scis au terroir de Saint Martin, lieu dit la petite Vignotte, possédé par Nicolas Nardot et la veuve de Pierre Huet le jeune, vigneron à Essômes.

Blesmes. — 6 livres 3 sols de rente, à prendre sur une maison scise à Blesmes, lieudit la Cour Poret, et autres héritages, possédés par Gabriclle Faignon, femme en secondes nopces de Pierre Leblond, et par Nicolas de Rouge chaussée, demeurant au dit Blesmes.

Aazy, Chésy et Chaûry. — 16 livres 13 sols 4 deniers de rente, à prendre sur une maison et héritage scis à Aazy et à Chésy-l'Abbaye, et ladite rente payable par Hélié Hocquen, marchand meusnier, demeurant à Chaûry.

Gland. — 20 livres de rente, scavoir 10 livres à l'Eglise et 10 livres à la cure, à prendre sur une maison qui a appartenu à Nicolas des Escuyers, s^r de Longchamps, et la dite rente payable par Anthoine Lefebvre, procureur fiscal à Gland.

Essômes. — 8 livres de rente, à prendre sur 44 perches de terre et vigne, scises au terroir d'Essômes, possédées par Isaac Musset et Nicolas Soudoyer, vigneron au dit Essômes.

Brasles. — 25 livres de rente, à prendre sur 70 perches de terre et vigne, scises au terroir de Brasles, lieudit les Courtes Queues ou Chopinette, possédées par Pierre Tailleur, vigneron au dit Brasles.

Givry. — 135 livres de rentes, scavoir 85 livres à l'Eglise et 50 livres aux prisonniers, le tout à prendre sur la terre et seigneurie de Givry et des Brusses, qui ont appartenu à feu Claude Gaultier, escuyer, et à damoiselle Elisabeth Roidelin, sa femme, à présent décédés.

Blesmes. — 8 livres 6 sols 8 deniers de rente, à prendre sur une maison et jardin, scis à Blesmes, lieudit en Champ Fay, et héritages en dépendans, cy devant possédés par Anthoine Fayet, vigneron audit Blesmes, et depuis par Suzanne Caille, sa veuve, Marie Fayet, veuve de Jean Guyotier et consors.

Chaûry, rue des Moulins. — 24 livres 5 sols de rente, scavoir 12 livres à l'Eglise et 12 livres 5 sols tant à la Confrairie de la Conception, qu'aux officiers et sonneurs de ladite Eglise, le tout à prendre sur une maison et lieux, scis rue des Moulins de Chaûry, cy devant possédés par Marcial Lamoureux, masson, à présent demeurant à Fère.

Estempes. — 15 livres de rente, à prendre sur une maison et jardin, scis à Estempes, lieu dit les Marests, possédés par Jean Lemire, vigneron, comme ayant épousé Anne Bayot, fille et héritière en partie de Marin Bayot.

Neuilly-Saint Front. — 6 livres 10 sols de rente, à prendre

sur une maison et lieux, scis à Neuilly-Saint Front, possédés par Jean et Pierre Barba, comme héritiers de feu Jean Barba, leur père.

Chierry. — 6 livres 8 sols 3 deniers de rente, deus par Pierre Bayot, le jeune, vigneron, demeurant à Chierry.

Chaûry et Paris, remboursée. — 15 livres 8 sols de rente, deue par le sieur Nicolas Deschamp, marchand de bled à Paris, en son nom et comme héritier avec ses consors, de feu Nicolas Deschamps l'aisné, leur père, laquelle rente a esté donnée à l'Eglise par Marguerite Levasseur, vivante, demeurante à Chaûry.

Sous la cotte 4, F. néant.

Chaury, rue des Moulins. — 12 sols 6 deniers de rente, à prendre sur une maison, scise rue des Moulins, appartenante à Marie Drouet, veuve de feu Pierre Levasseur, fille et héritière de Didier-Drouet.

Chaûry, derrière le Clos du Parc. — 3 livres 10 sols de rente, payable par le s^r Robert de Barny, marchand, à prendre sur demy arpent de vigne, scis derrière le clos du parc du chasteau, provenant de la succession de Anne le Mercier fille.

Chaûry, derrière ledit Clos. — 27 sols 6 deniers de rente, soit à l'Eglise, soit à la Confrairie de la Conception, à prendre sur 20 perches de vignes, scises derrière le dit clos du chasteau, laquelle rente a esté donnée par Marie Petit, lors veuve de Anthoine Huet, sergent royal.

Fauxbourg Saint-Martin. — 8 livres de rente au creux de l'Eglise, à prendre sur une maison, scise au fauxbourg Saint-Martin de Chaûry, dans la grande rue et occupée par Gilles Leclerc, marchand.

Chaûry, lieudit la Cour au Chef, droit de vin. — Un droit de vin appartenant à l'Eglise, à prendre sur une maison et lieux, scis à Chaûry, lieudit la Cour au Chef, dans la rue descendante du chasteau à la fontaine du bourg.

Au Boulevard de Chaûry et à la Magdelaine, droitz de cens. — 6 deniers de cens, scavoir 3 deniers à l'Eglise et 3 deniers à

la cure, à prendre sur plusieurs maisons et lieux scis au Boulevard de Chaûry, et autres droits de cens sur des héritages, scis à la Magdelaine.

Fiefs de Praislon et Champ ripault. — Sous les cottes A A A A A et B B B B B sont les titres concernant la propriété et les droits dépendans des deux tiers des fiefs de Praislon et Champ ripault, dont le fonds a esté donné à l'Eglise avec aussy trois pièces de terre par contrat du 17 mars 1640.

Audit Boulevard de Chaûry, droits de cens. — Droits de cens deus à l'Eglise et à la cure, à prendre sur les mêmes lieux et héritages, scis audit Boulevard de Chaûry, faisans partie des cens dont a esté parlé cy devant sous cotte 4, etc.

Les Chesneaux, 1 denier de cens. — 1 denier de cens, à prendre sur demy quartier de vigne, scis en Dame alaine, terroir des Chesneaux.

Chaûry, à la place du Marché, 3 deniers de cens. — 3 deniers de cens, à prendre sur deux maisons tenantes l'une à l'autre, scises devant la place du Marché de Chaûry et qui ont cy devant appartenu à feu M^e Jacques Picherel.

Le Sépulture dans l'Eglise. — Accord fait avec les seigneurs d'Aigremont et du Rocq pour le sépulture qui est dans l'Eglise.

Règlement pour les Vespres des jours ouvrables. — Règlement fait pour les Vespres des jours ouvrables, et quittement au profit de l'Eglise, des petites rentes de 5, 8 et 10 sols auxquelles Messieurs les curés avaient droit.

A la Prairie. — Un demy arpent de pré, scis dans la grande prairie de Chaûry, sous le moulin de Nogentel, qui a esté donné par damoiselle Anthoinette Josse, lors veuve de M^e Nicolas Seguin, conseiller.

Proche le cimetière de la Magdelaine, lieudit Bellevon. — 40 perches de terre d'une part, scises proche le cimetière de la Magdelaine, lieudit Bellevon, appelées le Champ des Malades, et 50 perches de terre, d'autre part, attenant, et le tout, à présent, joint en une pièce appelée lieudit Bellevon, autrement la Médecine, dont jouit à présent Estienne Bénard, vigneron aux Chesneaux.

Terroir de Saint-Martin, lieudit Vaucrices. — 87 perches de terre, scises au terroir de Saint-Martin, lieudit les Vaucrices.

La chapelle des prisons. — Etablissement d'une chapelle, où la Sainte Messe est à présent célébrée dans les prisons de Chaûry.

Don de terres et prez par M. Brayer, scises à la prairie. — Donation faite à l'Eglise par M. Brayer, de 15 arpens 25 perches de terre et prez, scises dans la prairie de Chaûry, par contrat du 20 novembre 1653, au lieu d'une somme fixée à 4,000 livres.

Legs de 200 livres. — Un legs fait de 200 livres par Françoise Leleu, veuve de Crespin de la Barre.

A La Petite Prairie, proche le Roidou. — 57 perches de pré dans la petite prairie, proche le Roidou, occupées par le sieur Claude Maugon, Exempt en la Mareschaussée de Chaûry.

Mesurage de terres et prés. — Deux procès-verbaux de mesurage faits en 1658 et 1668 des terres et prés appartenans à l'Eglise.

A la Prairie, lieudit la Tallemouse. — 22 perches de pré, scises dans la prairie de Chaûry, lieudit la Tallemouse, proche la sente du bac d'Essômes, ayans appartenu à Marie de Launoy, veuve de François Cousin, dont le s^r Claude Maugon exempt jouit.

Concessions de places dans l'Eglise. — Actes de concession de places, bancs et cabinets dans l'Eglise, à plusieurs particuliers, habitants y desnommés.

Chaûry, à la Grand-Rue. — 10 sols de rente, à prendre sur une maison appelée autresfois le Gobelet, scise dans la grande rue et appartenante à M^r Henry Herinaux, prestre, curé de Chierry.

A la Prairie, lieudit le Chemin du Bac. — 48 perches de pré dans la prairie de Chaûry, lieu dit le pré du bac, autrement le chemin du bac, occupées aussi par le dit sieur Mangon, Exempt.

N^o que les cottes 5 y 5 z et 5 & sont tirées à néant pour les maisons dites fol. 154 v^o et 155.

Un legs non accepté. — Un legs de 60 sols de rente, et 30 livres, une fois payés, qu'on n'a, dit on, pas voulu accepter.

La veuve et héritiers du sieur Daigremont et la veuve Nicolas Jobert. — Deux rentes, une de 33 livres, due par Marguerite de Gencourt, veuve de Nicolas Jobert, et l'autre de 33 livres 6 sols 8 deniers, par damoiselle Suzanne Petit, veuve, et les héritiers du s^r Daigremont, cédées à l'Eglise, par M. Bellenger, au lieu de celle de 64 livres 17 sols 8 deniers qui était due par la damoiselle de la Vasserie, suivant l'acte du 8 janvier 1676.

A la Prairie. — Deux arpens ou sept quartiers de terre et pré dans la prairie de Chaûry, vers Chésy, cy devant occupés par feu Simon, charpentier, et depuis par Claude Chastelain, demeurant audit Chésy.

Sonnerie des Cloches. — Baux à loyer du revenu de la sonnerie des cloches.

Comptes du revenu de l'Eglise. — Sous les cottes 6 F, 6 G, 6 H, 6 I, 6 K, 6 L, 6 M, 6 N, 6 O, 6 P et 6 Q. Ce sont tous comptes rendus du revenu de l'Eglise par MM. les Marguilliers.

Faubourg de la Barre. — 3 livres 4 sols de rente, à prendre sur une place, lieux et jardin, scis au fauxbourg de la Barre, possédés par Gobert Catillon, masson, et Marguerite Gaillard, sa femme, à présent décédée.

Sous cote 6 R. C'est un ancien registre dans lequel sont transcrites plusieurs reconnaissances de diverses sortes de rentes dues à l'Eglise, dont il a esté parlé sous différentes cottes, selon qu'il est expliqué par le présent inventaire.

Chaûry, à la Grande Rue. — Et au surplus, il y en a, sçavoir : une de 10 sols, à prendre sur une maison, scise dans la Grande Rue et proche le Carrefour de la Boucherie de Chaûry, possédée par Nicolas de la Barre, seigneur de Tourneloup.

Fauxbourg Saint Crespin. — 10 sols de rente, à prendre sur une place de 20 pieds de large sur rue, ou y a eu autresfois

une maison, scise au fauxbourg Saint Crespin, sans bien connaître l'endroit.

Neuilly Saint Front. — 10 sols de rente, à prendre sur une maison scise à Neuilly-Saint Front, lieudit la Grande Cour, autrement la Cour Lasnier, possédée par Jean Lasnier.

Les Chesneaux. — 40 sols de rente à la Confrairie de la Conception, à prendre sur une maison, scise aux Chesneaux, lieudit Mont Martel.

Chaûry, à la Grande Rue. — Et 20 sols de rente à ladite confrairie, à prendre sur une maison, scise à Chaûry, dans la Grand' Rue. N° qu'il n'est jey parlé de ces cinq rentes particulières qu'à cause que les pièces principales d'icelles ne se trouvant point, il n'en a pas esté fait des cottes particulières comme des autres dont Fontaine qui fait le présent inventaire a suivy l'alphabeth.

Courteau. — 6 perches de terre chenevière, scises entre Courteau et Saint Martin, louées à Nicolas Gautier, vigneron au Buisson, à présent décédé, et occupées par Marie Gallien, sa veuve.

La Magdelaine. — 6 livres de rente, à prendre sur une maison, scise à la Magdelaine, occupée par le sieur César Léguillette, marchand.

Devant le marché de Chaûry. — 6 livres 10 sols de rente à prendre sur une maison scise au marché et devant l'auditoire de Chaûry, dont jouissait damoiselle Anne de la Haye fille, à présent décédée, et depuis escheue au s^r François Desmazures, assesseur, l'un de ses héritiers.

Fauxbourg de Marne à la Sonnerie. — 8 livres de rente, à prendre sur une maison scise, au Fauxbourg de Marne, rue de la Sonnerie, appelée la Cour Coquelet, occupée par Louis Longuet.

Néant. — Un transport fait par le S^r de Belleval tiré à néant.

Chaûry et Fresnes. — 14 livres de rente, à prendre sur Marguerite Coussin, veuve du S^r Nicolas Courtois, demeurante à Fresnes, et sur le S^r Louis Vitart, archer, à Chaûry.

Au Carrefour près la boucherie de Chaûry. — 30 livres de

rente, scavoir 24 livres 10 sols à l'Eglise, et 5 livres 10 sols à la Conception Nostre Dame, le tout à prendre sur une maison scise au Carrefour et proche la boucherie de Chaûry, occupée par Gervais Boileau.

Rue Saint Jacques, la maison de Saint Estienne. — Donation faite à l'Eglise par Marie de Bussy, veuve du S^r Maillard, le 20 juillet 1673, de cinq parts et demye dont les dix font le tout, d'une maison scise à Chaûry, rue Saint Jacques, où est pour enseigne l'image Saint Estienne.

Néant. — Sous la cote A A A A A A. Ce sont des pièces concernant un legs fait à l'Eglise pour un arpent de pré, par le S^r Michel Nitot, prestre, qui est demeuré inutil.

Pour le remboursement des menues rentes. — Actes judiciaires pour le remboursement des menues rentes deûes à l'Eglise et à la Confrairie de la Conception Nostre Dame.

Pour l'embellissement du grand autel. — Pièces concernant l'embellissement du grand autel de l'Eglise.

Legs fait par M^{lle} de Brucelles. — Pièces concernant les legs faits à l'Eglise par damoiselle maire Gaultier vivante, seconde femme de M. de Brucelles, assesseur.

La Magdeleine. — 17 sols 6 deniers de rente, à prendre sur une pièce de 30 ou 32 perches de vigne en crochets, scise rue de la Magdelaine de Chaûry, lieudit Vuide bource, occupée par Philippe de Vaugermé et consors.

Rue de la Loy, Chaûry. — 3 livres de rente, à prendre sur une maison scise à Chaûry, rue de la Loy, qui a appartenue à deffunts Jean de la Haye, seigneur de Prolin, et damoiselle Louise Luce, sa femme.

Chartevre. — 20 sols de rente, à prendre sur deux maisons scises à Chartevre, appartenantes à Jean Le Clerc, marinier, demeurant à Dormans, Christophe Meslicr, demeurant à Métsy, et autres.

A Chaûry, proche le boulevart. — 40 sols de rente, scavoir 20 sols à l'Eglise, et 20 sols à la chapelle des Vierges, fondée en ladite église avec 2 deniers de cens, à prendre sur une maison autresfois appelée l'Hostel du Coq, scise au fauxbourg

Saint Crespin, proche le boulevard, qui a appartenu à François Ninin, et depuis à Marie Naudé, sa veuve.

A La Grande Rue. — 60 sols depuis réduite à 30 sols de rente, à prendre sur une maison autres fois nommée le Pot d'Estain, scise dans la Grande Rue de Chaûry, occupée par Louis Ozanne, marchand, comme locataire.

Au Pont Barlin. — 22 sols 6 deniers de rente, à prendre sur un demy arpent de pré, scis au pont Barlin, qui a été occupé par le s^r Jacques Tournand, marchand, à présent décédé.

Vincelles. — Une maison et pressoir, scis à Vincelles, mouvans de la chapelle des Vierges à un septier de vinage et redevable de demy muid de vin d'aumosne à l'Eglise.

Vincelles. — Droits de cens deûs à ladite chapelle des Vierges; et 15 deniers de rente à la confrairie de la conception, à prendre sur la maison et lieux scis au dit Vincelles, qui ont appartenu à Baltazard Carrier.

Les francqs fiefs payés par l'Eglise. — Pièces et actes justificatifs de ce qui a été payé pour les francqs fiefs et nouveaux acquêts, a quoi l'Eglise et fabrique de Saint Crépin a été taxée.

Inventaires des titres de l'Eglise. — Inventaires faits de temps à autres (comme celuy cy) par et à la requeste d'aucuns de Messieurs les marguilliers pour la conservation des titres et actes concernant les rentes deûes à ladite Eglise.

Au Papeguay à la rue Saint Jacques. — 20 sols de rente à prendre sur deux corps de logis appelés Papeguay, scis à Chaûry, rue Saint Jacques, scavoir : 10 sols par M. de Chan-teveyne et 10 sols par les deflunts s^{rs} et damoiselle Nolin.

Faubourg Saint Crépin, proche le Petit Cerf. — 40 sols de rente, scavoir deux tiers à l'Eglise et à la cure, montans ensemble à 26 sols 8 deniers, et l'autre tiers à la confrairie de la Conception, le tout à prendre sur trois corps de logis appelés les trois petites maisons, scis à Chaûry, au fauxbourg Saint Crespin, proche le petit cerf, appartenant à Laurent Petit, mégissier, demeurant sur le Pont de Marne.

A la Magdelaine. — 20 sols de rente, à prendre sur une

maison et lieux, scis rue de la Magdelaine de Chaûry, vis à vis la maison du feu s^r Lieutenant Bazin, appartenant à Marguerite Chaffault, veuve du s^r Claude Guyart, comme héritière de Louis Chaffault, son père.

Blesmes, remboursé à Antonin Guécourt, marguiller en 1701.
— 75 livres par an, à prendre sur Nicolas Lesguisé et Anne Lefebvre.

*
* *

CONCLUSION

Cette longue liste des biens appartenant à l'Eglise, à la Fabrique et à la Cure de Saint Crépin de Château Thierry à la fin du xvii^e siècle est assez instructive par elle même. Malgré tout le respect que nous professons pour ce grand siècle, nous n'avancerons pas qu'il doive être imité et rendu classique en tout ordre de choses. Il a cependant laissé à l'Eglise une liberté de posséder dont témoignent les contrats ci dessus rappelés. La liberté est le premier bien de tous et lorsqu'en fait elle règnera dans toutes nos institutions, l'histoire entrevera sans doute aussi dans l'état de choses rappelé par notre statistique, comme dans un miroir, l'image de ce que sera l'état futur des associations religieuses.

Quoiqu'il en soit, nous avons trouvé — et l'on peut y puiser avec abondance — dans ce vieux registre de la Fabrique Saint Crépin bien des renseignements sur l'histoire de Château Thierry, sur sa topographie, sur les noms de ses rues et de ses habitants, sur ses usages et les habitudes de nos ancêtres.

Notre registre a été tenu à jour et complété au XVIII^e siècle, notamment par Herbelin, qui fut marguillier durant les années 1737 et 1738.

En 1742, nous trouvons encore quelques additions et corrections. Mais dès 1693, le présent inventaire était approuvé. Au folio 92, nous lisons qu'il a été « veu et signé ce 3^e jour de juin mil six cent quatre-vingt treize dans le cours de la visite faite par Monseigneur l'évesque de Soissons en la dite église paroissiale de Saint-Crespin et Crespinien de Chateau Thierry ».

Suivent les signatures de Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, de Claude Grégoire, curé de Saint Crépin, Pinta, marguillier, et F. Huet.

N. GUYOT.